



SOCOTEC BELGIUM ASBL

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique	BT / TBT e	existante	
N° de rapport: 23/160502/03			
Concerne : a contrôle dans le cadre d'une vente □ contrôle périodique Type d'habitation □ appartement □ autres :			
Demandeur: CERTI Colleen - Septimb	***************		
Personne sur place :	10		*******
Adresse de la visite: Kane Near de 147 - 486	o Pe	PIUST	er
Date de visite : 02/05/16 Date d'émission : 02/05/16 Références clier	nt: NC		******
Référentiel réglementaire : RGIE art. 271 276 bis et dérogations 271 bis	□ 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11			
<u>Description de l'installation visitée</u> :			
Tension d'utilisation ☐ Protection générale du branche ☐ 3N400 V ☐ 3x230 V ☐ 1N400 V	ement: 2014	100%	7
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ombre de circu	iits terminaux :	3
	A_000 NO 1014		n.a. ou
Description	En ordre	Pas en ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		X	
Etat du matériel électrique installé		X	
Mesures de protection contre les contacts directs Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs		-	
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé		1 X	
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		V	
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		1	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X	
Matériel électrique fixe ou à poste fixe		X	
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			Y
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		7	
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :		Y	
Résistance de dispersion de la prise de terre : A sinc sul l	olo	2	
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individue	l de l'agent SOC	COTEC BELGIUM	asbl.
Manquements / Notes :			
Voir ANNEXE		i i vi i i i i i i i i i i i i i i i i	12.2 - 12.4 - 1
VOER MANNERE		Service of the servic	CONTRACTOR OF THE CONTRACTOR
w = w + w + w + w + w + w + w + w + w +		NOTAL VIOLEN SAME AND	may assregate y.
PROPERTY OF A THE REPORT OF THE PROPERTY OF A PROPERTY OF			
Constructions	ita ii — a manaan i	HO DE PARE ES DO 9	20
Conclusion:			AP,
L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le prochain cor le délai prescrit par la réglementation en vigueur.	ntrôle périodiqu	e est à effectuer	dans SOCC
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.			
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examenmême organisme en vue de compléter le dossier.	complémentair	e est à exécuter	RAP/SOCOTEC-E273(fr)/0215-
et visa de l'inspecteur : Nom et visa du demandeur pour réception : SOCOTEC BELGIUM ASBL,			
CUHFARU WWW.C	www.certigreen.be		

COTEC

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708



SOCOTEC BELGIUM ASBL

ANNEXE(S) AU PV DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE À BASSE TENSION Rapport N: 0369 23/160502/03	
La résistance de terre est trop élevée vis-à-vis de la sensibilité du différentiel utilisé. Absence de réseau général de terre. D'Absence d'équipotentielle aux tuyaux d'eau/gaz. Il y a plusieurs prises de terre séparées. Réaliser l'interconnexion de celles-ci en amont du sectionneur de terre.	
Des prises munies d'une broche de terre ne sont pas reliées au réseau général de terre aux endroits suivants :	
☐ Certains départs sont dépourvus de repérage aux endroits suivants :	
🕰 La valeur d'isolement par rapport à la terre est inférieure au minimum légal aux endroits suivants :	
☐ Un départ est alimenté par des fusibles ou disjoncteurs de calibres différents aux endroits suivants :	
Absence d'interrupteur différentiel général de 300 mA max. Absence d'interrupteur différentiel à haute sensibilité (30 mA) alors que les gabarits de sécurité ne sont pas suffisants dans la salle de bain (installation avant 1981). Le gabarit de sécurité (60 cm) n'est pas respecté dans la salle de bain. Certaines boîtes de dérivation sont dépourvues de leur couvercle ou ne sont pas fermées de manière efficace aux endroits suivants :	
☐ Il ne peut être fait usage de sucres/raccords lustre pour les connexions aux endroits suivants :	
La protection contre les contacts directs n'est pas assurée (présence de pièces nues sous tension) aux endroits suivants :	
☐ Le calibre des fusibles ou disjoncteur(s) n'est pas adapté à la section des conducteurs qu'ils protègent aux endroits suivants :	
Le type de câble d'alimentation n'est pas autorisé aux endroits suivants : far for for for for for for for for for fo	'br
& Absence of Teme of the Section new of T	-
* Absence de baque de Tolisences de Par	12
fut ble the coffeet of Absence & Suffer Brise at first be for fixe of posts fixe of prise recorders for plinthe of my bollohon be lechique a record panner dans have total tee. Www.certigreen.be	1
adeptes sur motioned a poste fixe of prise	
recorder ser plinthe of soffallohon	
électique à rescondit onnes dans	
A totalitee www.certigreen.be	
Tél. 0471/580.708	_